



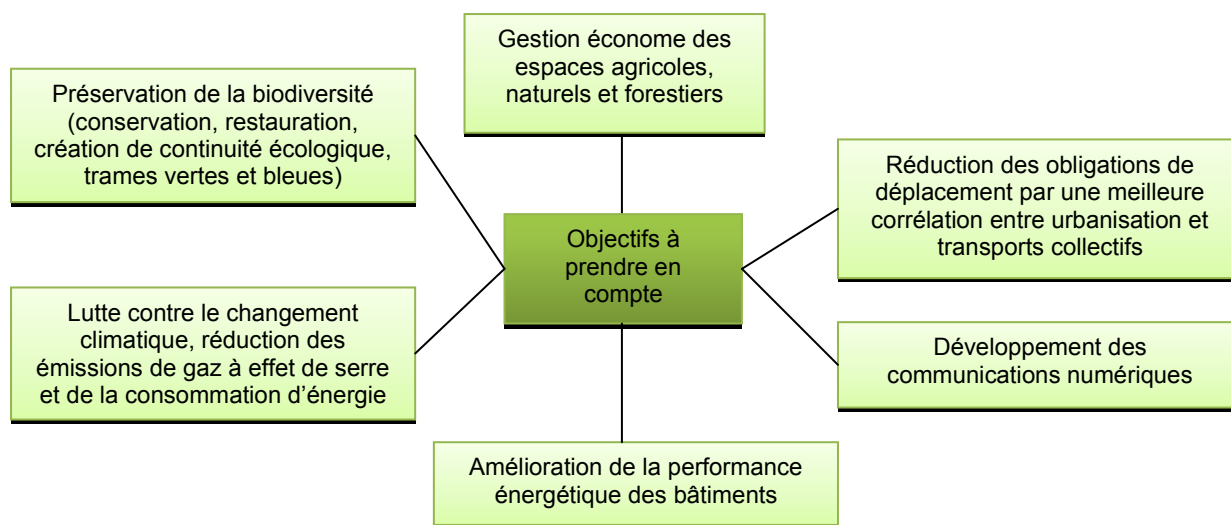
## La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le Conseil Municipal a prescrit, par délibération du 29 janvier 2016, la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 mai 2006. Le PLU est un document juridique qui définit les règles indiquant où et comment il est possible de construire. Il permet de répondre aux besoins des habitants, d'intégrer les évolutions de la réglementation et de réfléchir à des projets pour la commune.

### Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU s'inscrit dans un contexte réglementé au niveau national, régional et départemental. A ce titre, le PLU doit être **conforme** au cadre législatif (loi Grenelle II et loi ALUR notamment). Ces lois imposent de prendre en compte de nouvelles thématiques non abordées dans le PLU actuel :



Le PLU doit de plus être **compatible** avec le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines (SCoTAS) approuvé le 23 janvier 2014.

Le SCoTAS fixe un cadre commun et des orientations pour les PLU et les politiques sectorielles (habitat, environnement, déplacement, commerce...) mais qui laisse aux communes assez d'espace pour élaborer leur propre projet communal.

Il intègre tous les documents supérieurs comme le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)....

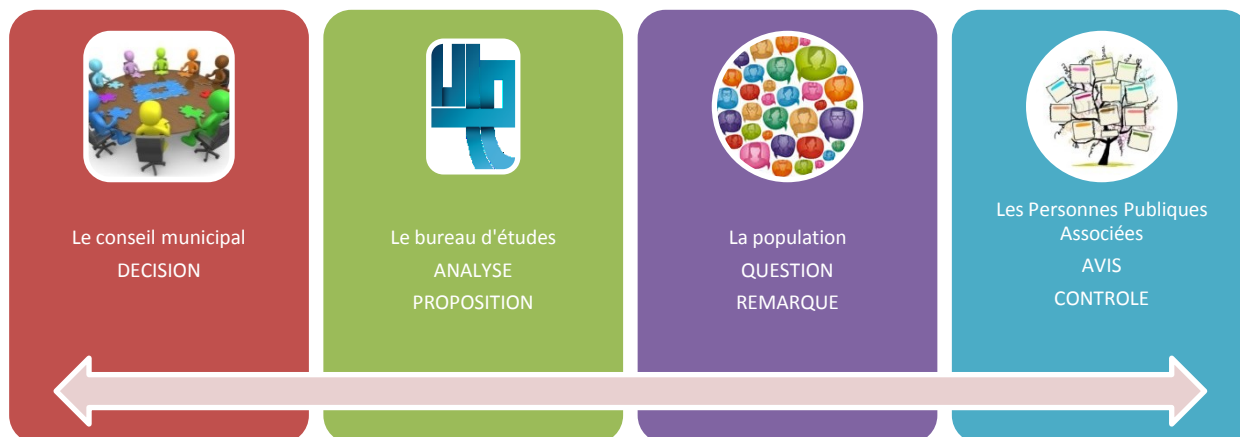
### Qui sont les acteurs du PLU ?

**Les élus** ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de la révision y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les choix politiques qui engagent l'avenir du territoire.

**Le bureau d'études** OTE Ingénierie a été retenu pour accompagner les élus et élaborer les pièces du dossier.

**La population** est associée à la démarche d'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation. Il n'y a pas de cadre imposé à cette concertation, les élus sont libres d'en définir les modalités.

**Les personnes publiques associées** : certaines administrations, collectivités, chambres consulaires, sont associées à l'élaboration du document (l'Etat, la Région et le Conseil Départemental, le SCoTAS, la CASC, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie ...)



## Les grandes étapes de la révision du PLU

La procédure est longue et est rythmée par plusieurs étapes :

- **La prescription** de la révision du PLU, le 29 janvier 2016.
- **L'élaboration du projet** à partir du diagnostic, de la définition des besoins et de la mise en évidence des enjeux. Cette phase est la plus longue, elle dure environ 2 ans et a débuté en septembre 2016.
- **L'arrêt du PLU** par délibération du Conseil Municipal. Après l'arrêt, une procédure administrative est lancée : l'avis des Personnes Publiques Associées qui dure 3 mois.
- **L'enquête publique** dure 1 mois, plus 1 mois pour le rapport du commissaire enquêteur.
- **L'approbation du PLU.**

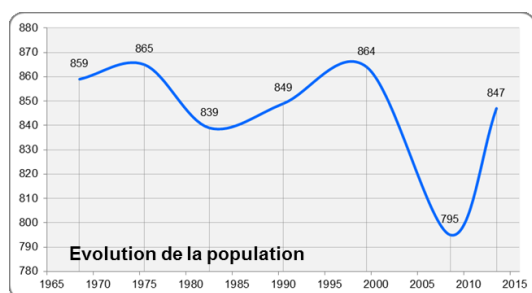
## Premiers éléments de diagnostics :

Le ban communal couvre une superficie de 694 hectares et la commune compte 847 habitants en 2013.

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et est intégrée dans le périmètre du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines.

La révision du PLU permet également de prendre en compte les évolutions du village.

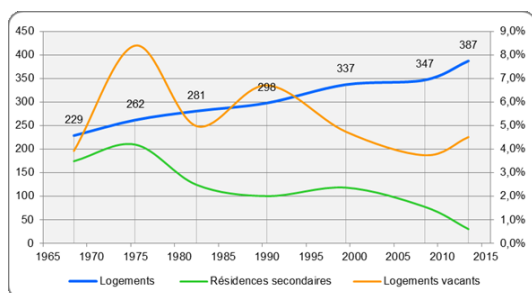
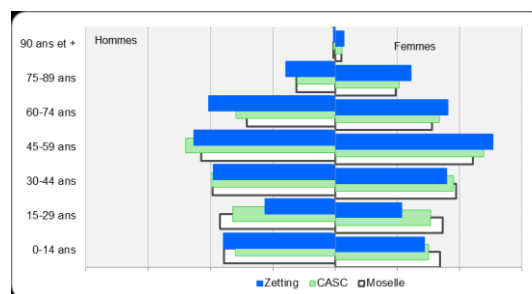
## Quelques éléments clés issus des données INSEE2013...



Zetting est une commune très attractive et la population est en constante augmentation depuis 2008 (+50 habitants en 5 ans).

Les 45-59 ans sont majoritairement représentés.

La tendance au vieillissement de la population est forte mais atténuée par l'augmentation des classes d'âges 35-39 ans et 5-9 ans entre 2008 et 2013.



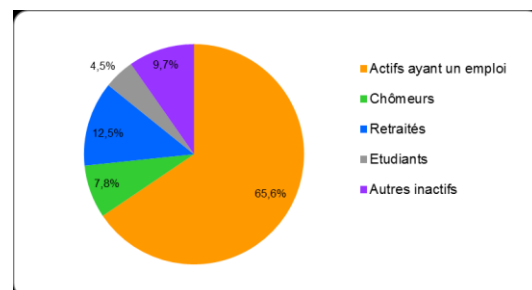
Les logements sont en augmentation constante depuis 1968. Le taux de vacance (le nombre de logements non occupés) est faible.

La maison individuelle domine le parc de logements et les occupants sont majoritairement propriétaires de leur logement.

La diminution de la taille moyenne des ménages nécessite de plus en plus de logements pour un même nombre d'habitants.

A Zetting, 65,6% de la population de 15 à 64 ans a un emploi.

Le taux de chômage est en-dessous des taux intercommunale et départemental.



**Un registre pour vous permettre vos remarques, attentes, est ouvert et est accessible aux heures et jours habituels d'ouverture.**

**de formuler questions en mairie**

*A vos plumes !*

